

Communauté de communes de la Beauce Loirétaine
Monsieur le Président

1 rue Trianon

45310 PATAY

Direction territoriale
Centre-Ouest-Aquitaine

Nantes, le 18 mars 2020

Pôle Juridique et Foncier

Bureau foncier
15, boulevard Léon Bureau
CS 16 237
44262 NANTES Cedex 2
Tél : 02.40.71.25.01

Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de la Beauce Loirétaine – Classement EBC.
Nréf. : SP n°40 - Mel : sophie.perruchot@onf.fr

Monsieur le Président,

En complément à notre précédent courrier du 5 décembre 2019, je vous confirme que l'Office National des Forêts souhaite le maintien du classement en EBC de la forêt domaniale d'Orléans et de la forêt communale de Bucy-Saint-Liphard sur les territoires communaux de la Communauté de communes.

Classement des forêts publiques en espaces boisés classés (EBC, L113-1 du Code de l'urbanisme) :

Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisement. Il entraîne le rejet de plein droit de toute demande d'autorisation de défrichement ou de permis de construire.

L'Office National des Forêts – Agence Val de Loire - se tient à votre disposition pour plus de renseignements et souhaite être destinataire d'un exemplaire du PLUi approuvé.

La Chargée de gestion foncière,



Sophie PERRUCHOT

